

Date de révision 26-mars-2024

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit	2405; 2415; 2455; 24265
Nom du produit	Keylajet® Low-Foaming Chelating Alkaline Detergent
Identifiant de formule unique (UFI)	UC90-G0WS-800G-5JM3
Synonymes	Aucun(e)
Substance pure/mélange	Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Agent nettoyant; Détergent
Utilisations déconseillées	Ne pas mélanger avec d'autres détergents sauf indication contraire

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Alconox Inc.  
30 Glenn St., Suite 309  
White Plains, NY 10603 USA  
914-948-4040

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail [cleaning@alconox.com](mailto:cleaning@alconox.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ChemTel Inc.: North America: 1-888-255-3924  
International: +1-813-248-0573

#### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
Lésions oculaires graves	Catégorie 1 - (H318)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydroxyde de potassium; Hydroxyde de sodium; éthylenediaminetétraacetate-de-tétràsodium; Acide octénylsuccinique

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette).

**Informations supplémentaires**

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

**2.3. Autres dangers****Autres dangers**

Aucune information disponible.

**PBT & vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	10-30	01-2119487136- 33-XXXX	215-181-3 (019-002-00-8)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314)	Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2%	-	-	-
Hydroxyde de sodium	3-7	Aucune donnée	215-185-5	Skin Corr. 1A (H314)	Eye Irrit. 2 ::	-	-	-

1310-73-2		disponible	(011-002-00-6)		0.5%≤C<2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%≤C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%≤C<2%			
éthylènediaminetétraacetate-de-tétrasodium 64-02-8	3-7	Aucune donnée disponible	200-573-9 (607-428-00-2)	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	-
Acide octénylsuccinique 28805-58-5	1-5	Aucune donnée disponible	249-244-1	Skin Corr. 1 (H314) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	-
2-Propenoic acid, methyl ester, reaction products with 2-ethyl-1-hexanamine and sodium hydroxide 68610-44-6	0.6	Aucune donnée disponible	271-865-1	Aucune donnée disponible	-	-	-	-

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	284	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	325	1350	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
éthylènediaminetétraacetate-de-tétrasodium 64-02-8	1658	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit)

administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau** Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion** NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Sensation de brûlure.

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prudence ! Matière corrosive. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations Voir la section 13 pour plus d'informations

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 8A.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	-	TWA-TMW: 2 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable fraction	-	TWA: 2.0 mg/m <sup>3</sup> ;	STEL-KGVI: 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	TWA-TMW: 2 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable fraction STEL-KZGW: 4 mg/m <sup>3</sup> (8 X 5 min); inhalable fraction	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 2.0 mg/m <sup>3</sup> ; alkaline aerosols	STEL-KGVI: 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	STEL-VLCT: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	-	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA-AK: 2 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-CK: 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	TWA-VME: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	-	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA-AK: 1 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-CK: 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	-	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	-	-
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	-	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> ;	Ceiling (NRD): 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	-	-	-	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA-NDS: 0.5 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-NDSCh: 1 mg/m <sup>3</sup> ;
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	-	-	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA-NDS: 0.5 mg/m <sup>3</sup> ; STEL-NDSCh: 1 mg/m <sup>3</sup> ;
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling (VLE-CM): 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> ;	-	-	STEL (VLA-EC): 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling (VLE-CM): 2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> ;	-	STEL (VLA-EC): 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	TLV-NGV: 1 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable fraction STEL (Bindande KGV): 2 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable fraction		STEL-KZGW: 2 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable dust		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> ;
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	TLV-NGV: 1 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable fraction STEL (Bindande KGV): 2 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable fraction		TWA-MAK: 2 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable dust STEL-KZGW: 2 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable dust		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> ;
2-Propenoic acid, methyl ester, reaction products with 2-ethyl-1-hexanamine and sodium hydroxide 68610-44-6	-		S		-

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	-	-	1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	-	1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
éthylènediaminetétraacetate-de-tétraso- dium 64-02-8	-	-	1.5 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 3 mg/m <sup>3</sup> [4] [7] 1.5 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 3 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	-	-	1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	-	1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
éthylènediaminetétraacetate-de-tétraso- dium 64-02-8	25 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.6 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 1.2 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
éthylènediaminetétraacetate-de-tétraso- dium 64-02-8	2.83 mg/L	1 mg/L	0.283 mg/L	1 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
éthylènediaminetétraacetate-de-tétraso- dium 64-02-8	-	-	50 mg/L	1.1 mg/kg soil dw	-

**8.2. Contrôles de l'exposition**

<b>Contrôles techniques</b>	Douches Rince-oeils
-----------------------------	------------------------

	Systèmes de ventilation.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.
<b>Protection des mains</b>	Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	(EN ISO 6529). Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Transparent, liquide jaune clair	
<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible	
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>		Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité</b>		
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °C	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition SADT (°C)</b>		Aucune donnée disponible
<b>pH</b>	13	1% solution aqueuse
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune donnée disponible
<b>Hydrosolubilité</b>		Soluble dans l'eau
<b>Solubilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune donnée disponible
<b>Masse volumique et/ou densité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité de liquide</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune donnée disponible
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>		Aucune donnée disponible

**Distribution granulométrique**

Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV</b>	0%
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique****Explosibles**

Propriétés explosives      Aucune information disponible

**Propriétés comburantes**      Aucune information disponible**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité****Réactivité**      Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.**10.2. Stabilité chimique****Stabilité**      Stable dans les conditions normales.**Données d'explosion****Sensibilité aux impacts  
mécaniques**      Aucun(e).**Sensibilité aux décharges  
électrostatiques**      Aucun(e).**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Possibilité de réactions  
dangereuses**      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.**10.4. Conditions à éviter****Conditions à éviter**      Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles**      Acides. Bases. Agent comburant.**10.6. Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition  
dangereux**      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit****Inhalation**      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant

plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel.

**Contact oculaire**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Contact avec la peau**

D'après les données d'essai: Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures.

**Ingestion**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes**

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

**Toxicité aiguë**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange:

ETAmél (voie cutanée)	12,305.10 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	15.70 mg/l

**DL50 par voie orale**

> 5000 mg/kg

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydroxyde de potassium	= 284 mg/kg ( Rat )	-	-
Hydroxyde de sodium	= 325 mg/kg ( Rat )	= 1350 mg/kg ( Rabbit )	-
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrastodum	= 1658 mg/kg ( Rat )	-	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée**

D'après les données d'essai: Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

<b>Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
---	---

### 11.2.2. Autres informations

<b>Autres effets néfastes</b>	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	LC50: =45.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
éthylènediaminetétraacetate-de-tétrasydium 64-02-8	-	LC50: =41 mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =59.8mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune information disponible.
-------------------------------------	--------------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydroxyde de potassium	0.83
2-Propenoic acid, methyl ester, reaction products with 2-ethyl-1-hexanamine and sodium hydroxide	-0.77

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.
-----------------------------	--------------------------------

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Pas de PBT/vPvB
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Pas de PBT/vPvB
éthylènediaminetétraacetate-de-tétrasonium 64-02-8	Pas de PBT/vPvB
2-Propenoic acid, methyl ester, reaction products with 2-ethyl-1-hexanamine and sodium hydroxide 68610-44-6	Pas de PBT/vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.7. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV** D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1760
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium)
<b>IATA, nom technique</b>	Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	A3, A803
<b>Code ERG</b>	8L
<b>Description</b>	UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium), 8, II

**IMDG**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1760
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>Indicateur de polluant marin</b>	NP
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274
<b>N° d'urgence</b>	F-A, S-B
<b>Description</b>	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium), 8, II
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible

**RID**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1760
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>Description</b>	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium), 8, II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274
<b>Code de classification</b>	C9

**ADR**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1760
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>Description</b>	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium), 8, II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274
<b>Code de classification</b>	C9
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(E)

**ADN**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1760
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>Description</b>	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium), 8, II
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	

Dispositions spéciales 274  
Code de classification C9  
Équipements nécessaires PP, EP

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) non applicable

TRGS 905 non applicable

##### Suisse

Ordonnance sur la taxe incitative sur les composés organiques volatils (OVOC) RS 814.018 non applicable

Stockage de matières dangereuses SC 8  
WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20 Classe B  
Major Accidents Ordinance SR 814.012 non applicable

##### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Hydroxyde de potassium - 1310-58-3	75	-
Hydroxyde de sodium - 1310-73-2	75.	-
éthylènediaminetétraacetate-de-tétrasodium - 64-02-8	75	-

#### Polluants organiques persistants

non applicable

#### Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable.

#### Commercialisation et utilisation des précurseurs d'explosifs (2019/1148)

non applicable

#### Inventaires internationaux

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

### Légende

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
AIDII	Association italienne des hygiénistes industriels
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (Europe)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais et de matériaux
bar	Valeurs biologiques de référence pour des composés chimiques utilisés au travail
BAT	Valeurs de tolérance biologique pour l'exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Plafond	Valeur limite maximale
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CE) n°1272/2008
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DFG	Fondation allemande pour la recherche
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
Numéro EC	Numéro CE
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)

EPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis
EWC	Codes européens des déchets
GHS	Système général harmonisé
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population testée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane)
MAL	Mesure des besoins techniques en air hygiénique
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
MDLPS	Ministère du travail et de la politique sociale
n.s.a.	Non spécifié(e.s) ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PICCS	Inventaire philippin des substances et produits chimiques
PMT	Persistant, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)
RID	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail (Europe)
SADT	Température de décomposition auto-accélérée
SAR	Relation structure-activité
FDS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite de surface
STEL	Limite d'exposition à court terme, États-Unis
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TRGS	Règle technique pour les substances dangereuses
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
UN	Les Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisant
RS	Sensibilisant respiratoire

S	Sensibilisant
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation « Peau »
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	D'après les données d'essai
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Classification SGH, Japon  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
 Organisation mondiale de la santé

**Date d'émission** 26-mars-2024

Date de révision 26-mars-2024

Remarque sur la révision Commercialisation initiale.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**